Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMI Publié le TAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND LID: 027-200070142-20250410-51_2025-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice: 48

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs

Bacqueville

M. Cordier. M. Collette.

Beauficel-en-Lyons

Mme Doinel.

Bosquentin

Mme Fouquet,

Bourg-Beaudouin

M. Halot.

Présents: 37

Charleval

Mme Héquet, MM. Emo, Calais,

Votants: 46

Douville-sur-Andelle

Fleury-la-Forêt Fleury-sur-Andelle M. Godebout. M. Vieillard R.,

Flipou

M. Miralès. M. Lebreton.

Date de convocation :

Le: 4 avril 2025

Houville-en-Vexin Le Tronquay

Mme Marteau. Mme Bachelet,

Les Hogues Letteguives

Lilly

Mme Lancien,

M. Herbin,

Lisors Lorleau

Mme Grouchy, M. Baldari,

Délibération affichée

Le:

Lyons-la-Forêt Ménesaueville M. Cahagne,

Perriers-sur-Andelle

MM. Duval, Defrance, Mutel,

Perruel Pont-Saint-Pierre Radepont

Mme Lavigne. M. Minier, M. Levieux,

M. Quéné,

Renneville Romilly-sur-Andelle

Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,

Rosay-sur-Lieure Touffreville

M. Béharel, Mme Malhaire,

Val d'Orger

MM. Blavette, Bonneau,

Vandrimare

M. Bézirard,

Vascoeuil

Absents. M. Gavelle, Mme Damois

Pouvoirs: M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton

Finances: Vote du budget primitif du budget annexe « Office de tourisme » 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 17 mars 2025 ;

Le budget annexe « Office de tourisme » est exposé et soumis au vote par M. Baldari, Vice-Président délégué aux affaires générales et finances.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 416 130,12 €
Section d'investissement : 86 250 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID: 027-200070142-20250410-51__2025-BF

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « Office de tourisme ».

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Arnaud GODEBOUT

<u>Voies et délais de recours :</u> la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.